

1 carrière à Anglefort



1 centrale goudron à Seyssel

Le projet d'ouverture de la carrière de St Cyr par la S.A.S CARRIERE DE ST CYR a été présenté aux SEULS conseils municipaux de **Anglefort** (01), **Culoz** (01), **Ruffieux** (73), **Serrières** (73) et **Motz** (73).

L'enquête publique a eu lieu entre le 12 décembre 2016 et le 13 janvier 2017.

Le projet est d'exploiter une carrière de roche massive sur la commune d'Anglefort, aux lieux-dits «Combe Debost, Combe d'Enfer et Combe Masson».

Dans le cas présent, **la demande a pour objet, la production de granulats.**

La carrière est destinée à alimenter, essentiellement, les secteurs Est du département de l'Ain, et Nord-Ouest du département de la Haute-Savoie.

On apprend que:

- l'autorisation est sollicitée pour **TRENTE ANS**,
- la **production moyenne annuelle** serait de **200 000 tonnes** (maximum 300 000 tonnes) **SOIT ENVIRON 80 CAMIONS par jour ouvrés, sur nos routes.**
- une **installation de traitement** est prévue, ainsi qu'une **station de transit** de 8 000 m² (soit environ 1 hectare)
- l'emprise du projet s'inscrit dans un **contexte sensible sur le plan faune/flore**,
- aux alentours, trois sites concernent le réseau **Natura 2000.**



Le 19/12/16, le conseil municipal d'Anglefort se prononce pour l'ouverture de la carrière (9 voix pour et 3 contre).

Le 8/03/17, un **éboulement du Colombier** a lieu à CULOZ.

Le 11/04/17, la **commission du CDNPS** se réunit à Bourg-En-Bresse et émet un avis favorable au projet de carrière.

Lire notre article sur le blog www.associahr.org

Nous sommes, depuis, **dans l'attente de la décision préfectorale.**

Si le préfet de l'Ain donne un avis favorable, nous irons, bien évidemment, au **Tribunal Administratif.**



notre vallée dévastée

Une INDUSTRIE DANGEREUSE ET POLLUANTE au bord du Rhône.

Le 8 mars 2017, le projet de centrale d'enrobé est présenté au conseil municipal de **Seyssel 74**, par la société Aravis Enrobage (Villaz 74).

La centrale de Seyssel produirait 60 000 tonnes/an.

Soit 8 camions par jour ouvré + ceux amenant les matières premières (granulats et fuel).

Une surface de 1800 m² de bâtiment avec différentes box.

Un malaxeur à 10 m de hauteur, avec trémie calorifugée.

5 employés, dont 1 ou 2 locaux (suivant la saison).

Là où les porteurs du projet nous mènent en péniche :

- «Nous ferons venir le granulats de Culoz par des **barges sur le Rhône**»
 - «Les eaux de ruissellement seront dirigées dans des **bacs décanteurs, qui sont très prisés par les pompiers**»
 - «Une étude aérologique est prévue, mais la **fumée est quasiment nulle**»
 - «Nous pouvons **utiliser la chaleur pour chauffer des serres**, par exemple»
- (liste non exhaustive)

L'implantation de l'usine est prévue:

- à proximité immédiate du **captage d'eau potable** de Seyssel ((N'a-t-on pas construit des caniveaux pour assurer la rétention de polluants en cas d'accident ? N'est-on pas en zone inondable?))
- à quelques centaines de mètres de la **réserve Natura 2000** de la Malourdie et d'un site de migration des oiseaux reconnu à l'échelle internationale
- face à la **base de loisirs** de l'Ain
- près d'un site qui héberge de nombreuses activités sportives (stade, vélo-route, salle de sport, zone de loisirs de Motz, etc.)
- et à une centaine de mètres de **L'ECOLE MATERNELLE !!!!!**

Cela fait des années que la commune fait des **efforts** pour **développer sa vocation touristique et attirer de nouveaux habitants**, et ce projet va complètement à l'encontre de cette politique.

**NOUS DEMANDONS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
DE LA COMMUNE DE SEYssel 74
DE VOTER CONTRE CE PROJET.**



A SAVOIR:
la **CNR**, gérante (pour l'état) du terrain où est envisagé l'installation de cette usine, n'a, pour l'instant, donné **AUCUN ACCORD.**